



**De plus justes
allocations familiales!**

Travail.Suisse

Berne, le 24 février 2005

Conférence de presse concernant l'initiative « Pour de plus justes allocations pour enfants! »

Heures décisives ou constat d'échec en matière de politique familiale?

Jusqu'ici, la politique familiale a été un thème favori des discours du dimanche. Or, cette situation a assez duré. L'initiative « Pour de plus justes allocations pour enfants! » fournit au Parlement une proposition issue du peuple qui offrira aux familles des améliorations sensibles. Pour Angeline Fankhauser qui était il y a 13 ans à l'origine du contre-projet en discussion, l'initiative constitue nettement « la solution la mieux appropriée pour soutenir les familles d'une manière appréciable ». C'est pourquoi, aux côtés de Travail.Suisse et d'autres organisations, elle a invité le Conseil national à saisir cette chance pour les familles de Suisse en approuvant cette initiative.

Lors de la session de printemps, la politique familiale vivra un moment historique pour la Suisse. Grâce à l'initiative « Pour de plus justes allocations pour enfants! », le Conseil national sera appelé à délibérer pour la première fois sur des améliorations matérielles concrètes destinées aux familles. Ce sera l'occasion de constater la valeur concrète que la politique attribue aux parents et aux enfants en Suisse et de voir également si les conseillers nationaux et conseillères nationales ont pris ou non conscience des difficultés financières des familles et s'ils sont prêts à reconnaître, comme il se doit, la valeur pour la société des prestations fournies par les familles.

L'initiative apporte les améliorations nécessaires

Actuellement, les allocations pour enfants sont injustes et insuffisantes. Les différences importantes qui existent d'un canton à l'autre sont injustifiées et les allocations pour enfants sont trop basses par rapport aux coûts occasionnés par ces derniers. De plus, quelque 300'000 enfants ne reçoivent aujourd'hui aucune allocation, ou une allocation incomplète, ce qui entraîne de graves conséquences. En Suisse, les enfants sont devenus un risque de pauvreté. Au moins 233'000 enfants sont touchés par la pauvreté, et l'égalité des chances des parents et des enfants n'est pas assurée. Par ailleurs, environ un tiers des parents renoncent, pour des raisons financières, à avoir d'autres enfants.

Initiative populaire fédérale « Pour de plus justes allocations pour enfants ! »

Travail.Suisse, Case postale 5775, 3001 Berne, tél. 031 370 21 11, www.allocations-familiales.ch

L'initiative « Pour de plus justes allocations pour enfants! » est le meilleur moyen d'éliminer ces problèmes. La concrétisation du principe « Un enfant, une allocation » comblera les lacunes et donnera un signal positif aux familles. La réglementation uniformisée à l'ensemble du pays mettra fin au chaos existant en la matière. Et le relèvement à 15 francs par jour permettra de réduire le risque de pauvreté et d'augmenter considérablement l'égalité des chances.

Le Conseil national doit saisir cette chance

A la veille des débats décisifs qui vont avoir lieu au Conseil national, Travail.Suisse et d'autres organisations du comité de soutien invitent le Conseil national à saisir cette chance offerte aux familles de Suisse. Leur exigence et les raisons qui la sous-tendent sont exposées aujourd'hui lors d'une conférence de presse organisée par Travail.Suisse et les organisations faisant partie du comité de soutien. Pour toutes ces personnes et organisations, qui embrassent un large éventail de la politique familiale, l'initiative est clairement la meilleure voie à suivre pour soutenir parents et enfants en Suisse, quelle que soit l'optique de chacun.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Travail.Suisse, 031 370 21 11

Le dossier de presse contient les textes des exposés présentés lors de la conférence de presse, ainsi que d'autres documents présentant les arguments qui sous-tendent l'initiative « Pour de plus justes allocations pour enfants! ». Les dossiers et de nombreux autres documents peuvent être téléchargés sous www.allocations-familiales.ch